

**PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. D'ANTOINE-LABELLE
MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DE-PONTMAIN**

Procès-verbal de la séance spéciale du conseil de la municipalité de Notre-Dame-de-Pontmain, légalement convoquée et tenue le 24 septembre 2010, à compter 18 h 30, à l'endroit habituel des séances et à laquelle sont présents et forment le quorum requis :

Mairesse Lyz Beaulieu

Mesdames les conseillères Mélanie Bondu
Lyn Fortier
Marie-Josée Rochon

Messieurs les conseillers Erik Constant
Henri Grenier
Louis Marcel Caron

L'adjointe administrative, Daisy Constantineau, est présente et agit comme secrétaire de cette séance.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

La mairesse ouvre la séance à 18 h 48.

10-09-5056

NOMINATION DE LA SECRÉTAIRE DE RÉUNION

Il est proposé par la conseillère Lyn Fortier, appuyé par le conseiller Henri Grenier et résolu à l'unanimité d'accepter que Mme Daisy Constantineau soit mandatée pour agir en tant que secrétaire de réunion.

ADOPTÉE

10-09-5057

RENONCIATION À L'AVIS DE CONVOCATION

Il est proposé par le conseiller Louis-Marcel Caron, appuyé par le conseiller Henri Grenier et résolu à l'unanimité de renoncer à l'avis de convocation.

ADOPTÉE

10-09-5058

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le conseiller Louis-Marcel Caron, appuyé par la conseillère Lyn Fortier et résolu à l'unanimité que l'ordre du jour soit accepté comme suit :

1. Ouverture de la séance.
2. Renonciation à l'avis de convocation.
3. Présentation et adoption de l'ordre du jour.
4. Nomination d'une directrice générale, secrétaire-trésorière par intérim.
5. Demande de certificat d'autorisation pour l'exploitation d'une sablière (rue Laroche).
6. Embauche de la firme CIMA+ pour l'analyse de la qualité de l'eau.
7. Période de questions
8. Levée de la séance

ADOPTÉE

RETRAIT DE LA MAIRESSE
POSTE DE DIRECTRICE GÉNÉRALE, SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE
PAR INTÉRIM

La Mairesse quitte la salle de conseil à 18 h 52.

La Mairesse, Mme Lyz Beaulieu se retire de cette séance du conseil en déclarant ne pas vouloir participer aux discussions concernant la nomination de la personne qui occupera le poste de directrice générale, secrétaire-trésorière, par intérim, étant donné que sa fille, Mme Daisy Constantineau, est prédestinée pour combler ce poste et pour ainsi éviter tout conflit d'intérêt.

NOMINATION D'UNE DIRECTRICE GÉNÉRALE, SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE, PAR INTÉRIM

ATTENDU QUE la directrice générale, secrétaire-trésorière Mme Suzanne Robinson est en arrêt de travail pour une période indéterminée;

ATTENDU QUE la municipalité a l'obligation de nommer une directrice-générale, secrétaire-trésorière pour cette période;

ATTENDU QUE Mme Daisy Constantineau est déjà à l'emploi au sein de la municipalité au poste d'adjointe administrative;

ATTENDU QUE Mme Daisy Constantineau a une expérience et des qualifications en comptabilité;

ATTENDU QUE Mme Constantineau détient un DEC en technique juridique, ce qui lui donne des connaissances en droit municipal;

ATTENDU QUE Mme Constantineau a aussi acquis de l'expérience dans les bureaux de notaires et d'arpenteurs;

ATTENDU QUE Mme Nicole Sarazin pourra nous fournir un soutien technique selon notre convenance;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Louis-Marcel Caron, appuyé par la conseillère Mélanie Bondu et résolu à l'unanimité de nommer Mme Daisy Constantineau à titre de directrice générale, secrétaire-trésorière, par intérim, avec tous les devoirs et pouvoirs reliés à ce poste et ce, pour toute la période d'arrêt de travail de Mme Suzanne Robinson;

QUE la directrice générale, secrétaire-trésorière par intérim, Daisy Constantineau soit autorisée à signer pour et au nom de la municipalité de Notre-Dame-de-Pontmain tous les documents nécessaires au bon fonctionnement de la municipalité, ainsi que tous les chèques émis au compte de la municipalité de Notre-Dame-de-Pontmain et tous autres effets bancaires;

QUE les conditions prévues au contrat de travail 2010 pour la directrice-général, secrétaire-trésorière s'applique à ce poste.

ADOPTÉE

La Mairesse, Lyz Beaulieu reprend son siège à compter de 18 h 58.

10-09-5060

DEMANDE DE CERTIFICAT D'AUTORISATION POUR L'EXPLOITATION D'UNE SABLIERE (RUE LAROCHE)

Il est proposé par la conseillère Mélanie Bondu, appuyé par la conseillère Lyn Fortier et résolu à l'unanimité d'autoriser la garantie financière nécessaire et le paiement des frais exigibles par le Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, pour l'analyse de la demande de certificat d'autorisation pour l'exploitation de la sablière située sur la rue Laroche et connue sous le nom de « pit Aubin ».

ADOPTÉE

10-09-5061

EMBAUCHE DE LA FIRME CIMA+ POUR L'ANALYSE DE LA QUALITÉ DE L'EAU

Il est proposé par le conseiller Louis-Marcel Caron, appuyé par le conseiller Erik Constant et résolu à l'unanimité que le conseil municipal adjuge le contrat de la soumission pour l'analyse de la qualité de l'eau à la firme CIMA+ pour la somme de 1 000.00 \$ à tous les trois mois.

Crédit suffisant, dépense pour la construction de l'aqueduc.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucun contribuable ne se manifeste.

AJOURNEMENT OU LEVÉE DE LA SÉANCE

La Mairesse lève la séance à 20 h 30.

Lyz Beaulieu,
Mairesse.

Daisy Constantineau,
Adjointe administrative